

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 12 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DAC 198 Contrat de cession de droits d'auteur et de garantie - Œuvre hommage à Johnny Hallyday.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel la Maire de Paris propose d'une part l'approbation et la signature d'un pacte adjoint accompagnant le don manuel d'une œuvre hommage à Johnny Hallyday, d'autre part l'approbation et la signature d'un contrat de cession de droits d'auteur et de garanties ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du 23 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2^{ème} Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un pacte adjoint, accompagnant le don manuel de l'œuvre hommage à Johnny Hallyday, et définissant les conditions et charges liées au don.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer au nom de la Ville de Paris le contrat de cession de droits d'auteur et de garantie relatif à l'œuvre hommage à Johnny Hallyday.

Article 3 : Une fois l'œuvre remise à la Direction des Affaires culturelles de la Ville de Paris, l'œuvre sera intégrée à l'inventaire de la Conservation des Œuvres d'art Religieuses et Civiles de la Ville (COARC).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO